

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de Tombeboeuf s'est réuni en Mairie le 21 décembre 2017 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur MOINET Claude, Maire.

Présents : Mme DELAUNAY Adeline, LIZERE Aurélie, Messieurs MOINET Claude, BOLZON Jean, CHIARADIA Jacques, GERAUD Philippe, LAMY Etienne, GERAUD Philippe, PRADEL Bernard, Nathalie ADAM, Dominique MICHELIN.

Secrétaire de séance : Madame DELAUNAY Adeline.

Après lecture du dernier compte rendu, on passe à l'ordre du jour.

Réalisation de l'adressage normalisé : demande de subvention

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'adressage normalisé de la commune car il conditionne le bon exercice des missions de service public et l'efficacité des activités du secteur marchand. En outre, cette action permettra la commercialisation du réseau Très haut débit conditionnée à l'attribution pour chaque local d'un code unique dit « Hexaclé ».

Notre commune fait partie des 60 communes identifiées prioritaires sur le déploiement de la fibre pour lesquelles la réalisation complète de l'adressage normalisé sur notre territoire est nécessaire au cours du premier semestre 2018.

Celui-ci comprend :

- la définition des noms de voie,
- la numérotation,
- la concertation avec les habitants,
- la saisie sur la plateforme nationale,
- l'émission des délibérations de nomination,
- le déploiement et la pose des plaques.

L'ingénierie nécessaire pour déployer l'adressage pourra être réalisé soit en interne par la désignation d'un élu référent et le soutien des services du Département, soit en ayant recours à un prestataire extérieure, La Poste, comprenant la fourniture des plaques de rue et d'adresse.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide : l'option : (2) La Poste, pour un montant approximatif de 14 800 €

-Sollicite Mme le Préfet au titre des subventions de l'état de 40 %

- décide le lancement de cette opération,

- prévoit d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

Rénovation éclairage public.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de rénover l'éclairage public place du foirail. Le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie propose un devis de 5 961.39 € HT soit 2 474.90 € à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rénovation de l'éclairage public place du foirail et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents.

Concernant le devis des lampadaires coté route place du foirail le conseil donne un avis défavorable coût trop élevé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée